

<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation – Dérivés sur taux d'intérêt	<input type="checkbox"/>	Back-office – Options
<input type="checkbox"/>	Négociation – Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office – Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation
		<input type="checkbox"/>	MCeX

**CIRCULAIRE**  
Le 17 décembre 2012

### **LE PROGRAMME INCITATIF DE LIQUIDITÉ CONCURRENTIEL (CLIP)**

Bourse de Montréal Inc. (la « **Bourse** ») est heureuse d'annoncer le lancement de notre programme incitatif de liquidité concurrentiel (CLIP). Ce programme a été conçu pour améliorer la liquidité sur les principaux produits représentés dans le projet de la courbe de rendement.

#### **PROGRAMME CLIP - CGF ET CGZ**

Un programme CLIP est offert pour les contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de deux ans (CGZ) et les contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de cinq ans (CGF).

#### **PROGRAMME CLIP - BAX GREENS**

Un autre programme CLIP est offert pour les contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois du 9<sup>e</sup> au 12<sup>e</sup> mois d'échéance trimestrielle (BAX *Greens*).

#### **PRIME AU COMPTANT**

À la fin du mois, le volume d'opérations inscrit au sous-compte enregistré de chaque participant au programme de rabais pour les fournisseurs de liquidité (« **PRFL** ») sera compilé. Les opérations simples et les opérations mixtes seront prises en compte, tandis que les opérations en bloc, les opérations d'échange d'instruments dérivés hors bourse pour contrats et les opérations d'échange physiques pour contrats ne seront pas pris en compte.

Les 10 participants qui auront le volume d'opérations le plus élevé à l'égard des instruments admissibles pour le mois en cause recevront une prime au comptant suivant la liste ci-dessous :

<b>CGF et CGZ</b>		<b>BAX Greens</b>	
<b>Rang</b>	<b>Prime au comptant</b>	<b>Rang</b>	<b>Prime au comptant</b>
1 <sup>er</sup> rang	2 000 \$	1 <sup>er</sup> rang	2 000 \$
2 <sup>e</sup> rang	1 500 \$	2 <sup>e</sup> rang	1 500 \$
3 <sup>e</sup> rang	1 200 \$	3 <sup>e</sup> rang	1 200 \$
4 <sup>e</sup> rang	1 000 \$	4 <sup>e</sup> rang	1 000 \$
5 <sup>e</sup> rang	1 000 \$	5 <sup>e</sup> rang	1 000 \$
6 <sup>e</sup> rang	1 000 \$	6 <sup>e</sup> rang	1 000 \$
7 <sup>e</sup> rang	800 \$	7 <sup>e</sup> rang	800 \$
8 <sup>e</sup> rang	500 \$	8 <sup>e</sup> rang	500 \$
9 <sup>e</sup> rang	500 \$	9 <sup>e</sup> rang	500 \$
10 <sup>e</sup> rang	500 \$	10 <sup>e</sup> rang	500 \$
Total	10 000 \$	Total	10 000 \$

Circulaire no. : 172-2012

Chaque mois, les participants inscrits au PRFL qui négocient des instruments éligibles seront avisés par courriel du rang qu'ils auront atteint pour les instruments admissibles. Les primes au comptant en espèces seront décernées sur une base trimestrielle par chèque ou frais de crédit, conformément à la disposition de chaque participant dans le cadre du PRFL, en plus que les remboursements émis en vertu du PRFL.

En cas d'égalité entre deux participants ou plus, chaque participant recevra une part égale de la prime au comptant attribuée pour le rang qu'ils occupent ainsi qu'une part égale de la prime au comptant attribuée pour les rangs suivants selon le nombre de participants se trouvant à égalité.

Par exemple, si trois participants sont à égalité au sixième rang (pour lequel une prime de 1 000 \$ est accordée), ils se partageront à parts égales la somme totale des primes accordées pour les 6e, 7e et 8e rangs. Ainsi, chacun d'eux recevra la somme de 766,67 \$ ((1 000 \$ + 800 \$ + 500 \$)/3).

### **RABAIS DE FRAIS**

De plus, les participants qui occupent les 10 premiers rangs recevront un rabais de frais équivalent aux frais de transaction qu'ils auront payés au cours du mois à l'égard des instruments admissibles.

Toutefois, aucun rabais ne sera consenti sur les frais de compensation et les frais réglementaires applicables.

### **DATE D'ENTRÉE EN VIGEUR**

Les deux programmes CLIP seront en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013.

### **TRANSACTIONS ADMISSIBLES**

Le CLIP est disponible aux participants du PRFL. Toutes les primes au comptant ou les crédits de frais obtenus grâce aux programmes CLIP seront ajoutés aux remboursements de frais fournis par le biais du PRFL. Tous les participants au programme de rabais pour les fournisseurs de liquidité seront automatiquement inscrits au programme CLIP. Pour plus d'informations sur les critères d'admissibilité du PRFL, ou pour vous inscrire en tant que participant, [veuillez cliquer ici](#).

### **TRANSACTIONS ADMISSIBLES**

Les volumes de négociation considérés dans le programme de rabais correspondront aux volumes des sous-comptes enregistrés sous le programme PRFL.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec François Vendette, Directeur, relations institutionnelles par téléphone au (514) 871-3515, ou par courriel à [fvendette@m-x.ca](mailto:fvendette@m-x.ca).

Claude Cyr  
Vice-président principal, Marchés financiers  
Bourse de Montréal Inc.